

Sommaire

	Page
Avant-propos	ii
Introduction	iii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Définitions	3
4 Abréviations	4
5 Conformité	5

Annexes

A	Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-2 (AMH21)	6
B	Amendements et corrigenda	22

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC ISP 12062-2:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cf4d43f-6bd9-4daf-89a9-bbb774fb4038/iso-iec-isp-12062-2-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cf4d43f-6bd9-4daf-89a9-bbb774fb4038/iso-iec-isp-12062-2-1995>

© ISO/CEI 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1996

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Parallèlement à la mise au point de Normes internationales, l'ISO/CEI JTC 1 a créé un groupe spécial de normalisation fonctionnelle pour l'élaboration de profils normalisés internationaux (ISP).

Un profil normalisé international est un document approuvé et harmonisé à l'échelle internationale qui identifie une norme ou un groupe de normes avec des options et des paramètres, nécessaires pour accomplir une fonction ou un ensemble de fonctions.

Les projets de profils normalisés internationaux (DISP) sont soumis aux organismes nationaux pour approbation. Leur publication comme profil normalisé international requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Le Profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062-2 a été élaboré avec la collaboration des groupes suivants :

- OSI Asia-Oceania Workshop (AOW) ;
- European Workshop for Open Systems (EWOS), conjointement avec l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) ;
- OSE Implementors' Workshop (OIW).

L'ISO/CEI ISP 12062 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes* :

- *Partie 1 : Support de service de IPM MHS*
- *Partie 2 : AMH21 — Contenu de IPM*
- *Partie 3 : AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de messages (P1)*
- *Partie 4 : AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à MTS (P3)*
- *Partie 5 : AMH24 — Prescriptions IPM pour accès accru à MS (P7)*

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062.

Introduction

La présente partie du profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062 est définie dans le contexte de la normalisation fonctionnelle, conformément aux principes spécifiés par l'ISO/CEI TR 10000, «Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux». Le contexte de normalisation fonctionnelle n'est qu'une partie de l'ensemble des activités de normalisation des technologies de l'information (IT), couvrant les normes de base, les profils et les mécanismes d'enregistrement. Un profil définit une combinaison de normes de base qui, collectivement, remplissent une fonction IT bien définie. Les profils normalisent l'utilisation d'options et autres variations dans les normes de base, et fournissent une base pour la mise au point d'essais de systèmes uniformes et reconnus au niveau international.

L'un des rôles les plus importants d'un ISP est de servir de base au développement (par des organismes autres que l'ISO et la CEI) d'essais et de centres d'essais reconnus sur le plan international. Les ISP sont produits non seulement pour «légitimer» un choix particulier de normes de base et d'options, mais aussi pour promouvoir la possibilité réelle d'échanges d'informations entre les systèmes. Le développement et l'approbation généralisée des essais fondés sur cet ISP et sur d'autres sont essentiels pour la réalisation de cet objectif.

Le texte de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a été mis au point en étroite collaboration avec les groupes d'experts MHS des trois ateliers de travail régionaux : le North American OSE Implementors' Workshop (OIW), le European Workshop for Open Systems (EWOS) (conjointement avec le groupe d'experts correspondant de l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) et l'OSI Asia-Oceania Workshop (AOW). La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a fait l'objet d'une harmonisation entre ces trois ateliers et a été ratifié par leurs assemblées plénières respectives.

Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes —

Partie 2 : AMH21 — Contenu de IPM

1 Domaine d'application

1.1 Généralités

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 couvre l'échange de messages entre des agents utilisateurs (UA) de messagerie interpersonnelle (IPM) (voir aussi figure 1). Ces spécifications forment une partie des fonctions d'application de messagerie IPM, comme défini dans l'ISO/CEI ISP 12062, elles sont basées sur les spécifications indépendantes du type de contenu de messagerie commune de l'ISO/CEI ISP 10611.

1.2 Position dans la taxinomie

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 est la deuxième partie d'un ISP à plusieurs parties désigné dans l'ISO/CEI TR 10000-2 comme «AMH3, Systèmes de messagerie — Messagerie EDI» (voir également l'ISO/CEI TR 10000-1, paragraphe 8.2 pour la définition d'un ISP à plusieurs parties).

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie le profil suivant :

AMH21 — Contenu de IPM

Le profil AMH21 peut éventuellement être combiné avec le profil AMH23 ou le profil AMH24 qui spécifient les protocoles de communications OSI MHS et les services de support pour un EDI-UA.

1.3 Scénario

Le modèle utilisé est celui d'un échange indirect de messages interpersonnels (types de contenu 22 et 2) entre des UA IPM via un système de transfert de messages (MTS) intermédiaire, comme montré à la figure 1. La fourniture et l'accès au MTS sont en dehors du domaine d'application du présent profil.

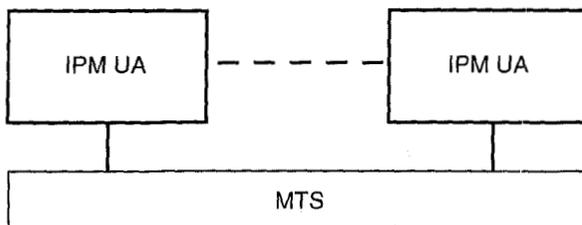


Figure 1 — Scénario AMH21

Les services et les fonctions MHS couverts par le profil AMH21 sont spécifiés dans l'ISO/CEI 10021-7. Aucun service ni protocole de couches supérieures OSI ne font partie du domaine d'application du profil AMH21.

2 Références normatives

Les documents suivants comportent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document est sujet à révision, et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents indiqués ci-après étant donné que les références faites par les ISP à de tels documents peuvent être spécifiques d'une édition particulière. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des normes internationales et des ISP en vigueur. Le bureau de normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour la liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

Les amendements et corrigenda des normes de base auxquelles il est fait référence sont indiqués à l'annexe B.

NOTE — Les références faites dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 à des articles spécifiques de documents ISO/CEI sont également valables pour les Recommandations UIT (comme mentionné ci-après), sauf indication contraire.

ISO/CEI 8859:1992, *Technologies de l'information — Jeux de caractères graphiques codés sur un seul octet.*

ISO/CEI 8613-1:1994, *Technologies de l'information — Architecture des documents ouverts (ODA) et format d'échange — Partie 1 : Introduction et principes généraux.*

ISO/CEI TR 10000-1:1992, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 1 : Structure.*

ISO/CEI TR 10000-2:1994, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 2 : Taxinomie.*

ISO/CEI 10021-1:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 1 : Présentation générale du système et des services. [voir également la Recommandation X.400 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-2:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 2 : Architecture générale. [voir également la Recommandation X.402 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-7:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 7 : Système de messagerie de personne à personne.*

ISO/CEI 12062-1:1995, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie entre personnes — Partie 1 : Support de service de IPM MHS.*

Recommandation X.400 du CCITT (1992), *Système de messagerie et présentation générale du service.*

Recommandation X.402 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Architecture globale.*

Recommandation X.420 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Système de messagerie de personne à personne.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, les définitions suivantes s'appliquent.

Les termes utilisés dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont définis dans les normes de base citées en référence ; par ailleurs, les termes suivants sont définis.

3.1 Généralités

prescription de base : Élément de service, de protocole, de procédure (ou autre fonction identifiable spécifiée dans les normes de base) devant être supporté par toutes les réalisations MHS.

groupe fonctionnel : Spécification d'un ou de plusieurs éléments de service, de protocole ou de procédure (ou d'autres fonctions identifiables énoncées dans les normes de base) qui, ensemble, supportent une zone optionnelle significative de fonctionnalités MHS.

NOTE — Un groupe fonctionnel peut couvrir toute combinaison de fonctions MHS spécifiées dans les normes de base pour lesquelles l'effet de la mise en œuvre peut être déterminé au niveau d'une interface externe normalisée, c'est-à-dire via un protocole de communications OSI normalisé (d'autres formes d'interfaces exposées, telle qu'une interface programmatique normalisée, n'entrent pas dans le cadre de la présente version de l'ISO/CEI ISP 12062).

3.2 Classification de support

Afin de spécifier le niveau de support des objets et des éléments d'information pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, la terminologie suivante est définie.

Les classifications suivantes sont utilisées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 pour spécifier les prescriptions de conformité statiques - c'est-à-dire la capacité.

La classification des objets et des éléments d'information est relative à celle des éléments contenant des informations, s'ils existent. Lorsque les éléments constituant un élément non primitif ne sont pas spécifiés individuellement, chacun de ces éléments doit être considéré pour obtenir la classification de cet élément. Lorsque l'échelle de valeurs à supporter pour un élément n'est pas spécifiée, toutes les valeurs définies dans les normes de base MHS doivent être supportées.

support obligatoire (m) : L'élément doit être supporté. Une mise en œuvre doit être en mesure de générer et/ou de recevoir l'élément et d'effectuer toutes les procédures associées (à savoir, impliquant la capacité de traiter à la fois la syntaxe et la sémantique de l'élément) dans les cas appropriés, comme défini dans les normes de base MHS. Lorsque la distinction n'est pas faite entre le support pour l'émission (génération) et la réception, les deux capacités doivent être prises en charge.

NOTES

1 — Dans le cas de répertoires de caractères, le support obligatoire implique que la mise en œuvre UA IPM soit capable de générer et/ou de recevoir les codages de tous les caractères à l'intérieur de ces répertoires. La façon dont les caractères graphiques sont envoyés et rendus ne fait pas partie du domaine d'application du présent ISP.

2 — Lorsque les normes de base le prescrivent, le support obligatoire implique également que la mise en œuvre UA IPM soit capable de passer l'élément au port d'émission/de réception à partir de l'élément correspondant au port de dépôt/de remise/d'extraction.

support facultatif (o) : Une mise en œuvre n'est pas tenue de supporter l'élément de service. Si le support est déclaré, l'élément de service doit être traité comme s'il s'agissait d'un support obligatoire.

support conditionnel (c) : L'élément de service doit être pris en charge dans les conditions spécifiées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. Si ces conditions sont réunies, l'élément de service doit être traité comme s'il s'agissait d'un support obligatoire. Dans le cas contraire, l'élément de service doit être traité comme s'il s'agissait d'un support facultatif (sauf indication contraire).

en dehors du domaine d'application (i) : L'élément de service se situe en dehors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, c'est-à-dire qu'il ne sera pas soumis à un test de conformité à l'ISP. Cependant, le traitement d'éléments de protocole associés peut être spécifié séparément dans les parties suivantes du présent ISP.

non applicable (—) : l'élément de service n'est pas applicable dans le contexte particulier dans lequel cette classification est utilisée.

4 Abréviations

84IW	Interfonctionnement 84 (84 Interworking)
AMH	Messagerie d'applications (Application Message Handling)
ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro 1 (Abstract Syntax Notation One)
CV	Conversion (Conversion)
DIR	Utilisation de l'annuaire (Use of Directory)
DL	Liste de distribution (Distribution List)
EoS	Élément de service (Element of Service)
FG	Groupe fonctionnel (Functional group)
FWD	Réexpédition manuelle (Manual forwarding)
IPM	Message interpersonnel ou messagerie interpersonnelle (Interpersonal message or Interpersonal messaging)
ISP	Profil normalisé international (International standardized Profile)
LD	Heure limite de remise (Latest Delivery)
MHS	Système de messagerie (Message Handling System)
MS	Mémoire de messages (Message Store)
MT	Transfert de messages (Message Transfer)
MTA	Agent de transfert de messages (Message Transfer Agent)
MTS	Système de transfert de messages (Message Transfer system)
OSI	Interconnexion de systèmes ouverts (Open Systems Interconnection)
PD	Remise physique (Physical Delivery)
RED	Réacheminement (Redirection)
RoC	Retour du contenu (Return of content)
SEC	Sécurité (Security)
UA	Agent d'utilisateur (User agent)

Niveau de support pour les éléments de service (voir paragraphe 3.2) :

m	support obligatoire
o	support facultatif
c	support conditionnel
i	en dehors du domaine d'application
—	non applicable

5 Conformité

Le domaine d'application de la conformité au profil AMH21 couvre les fonctionnalités des EDI-UA, ainsi que leur interfonctionnement. La conformité au profil AMH21 n'implique pas la fourniture d'un protocole de communication OSI standard pour l'accès au MTS. La conformité au profil AMH21 n'implique pas la fourniture d'une interface de service exposée (qu'il s'agisse d'une interface programmatique ou d'une interface utilisateur normalisée).

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 énumère les prescriptions relatives aux réalisations destinées à un interfonctionnement. La conformité à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 implique le respect de toutes les prescriptions des normes de base appropriées, et de toutes les prescriptions des articles et des annexes de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. L'annexe A indique la relation entre ces prescriptions et celles des normes de base.

5.1 Déclaration de conformité

Pour chaque réalisation déclarant une conformité au profil AMH21 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, un formulaire PICS doit être disponible, indiquant la prise en charge ou l'absence de prise en charge de chaque option identifiée dans le présent profil.

5.2 Conformité MHS

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie les options ou sélections de réalisation de sorte que les réalisations de conformité répondent aux conditions de conformité de l'ISO/CEI 10021 et de la série de Recommandations X.400 de l'ITU.

Les réalisations conformes au profil AMH21 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées comme des prescriptions de base dans l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Pour les mises en œuvre conformes au profil AMH21 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées comme des prescriptions de base dans l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Les réalisations doivent supporter les procédures associées aux éléments de protocole supportés spécifiés dans les normes de base et dans l'ISO/CEI ISP 12062-1. Les éléments de service MHS correspondant à de telles procédures sont indiqués à l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 12062-1.

Annexe A ¹

(normative)

Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-2 (AMH21)

En cas de divergence entre le corps de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 et les tableaux de la présente annexe, cette dernière fait foi.

NOTE — Il est prévu qu'une version ultérieure de la présente annexe sera rédigée sous la forme d'une liste de prescriptions ISPICS (IPRL) d'un proformat PICS de normes de base publié utilisant la même structure, le même schéma de classification et la même notation que ceux utilisés dans cette annexe.

L'article A.1 spécifie les prescriptions de base pour la conformité au profil AMH21. L'article A.2 spécifie des prescriptions supplémentaires à celles spécifiées dans l'article A.1 pour chacun des groupes fonctionnels si la conformité à ce type de groupe fonctionnel est demandé. L'article A.3 permet de fournir des informations supplémentaires pour certains aspects d'une mise en œuvre lorsqu'aucune prescription spécifique n'est incluse dans l'ISO/CEI ISP 12062. Les quatre articles doivent être complétés comme approprié.

Dans chaque tableau, la colonne «Prescriptions de base» représente le niveau de support requis pour la conformité à la norme de base et la colonne «Profil» spécifie le niveau de support requis pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 (selon la classification et la notation définies au paragraphe 3.2.)

La colonne «Réf» est destinée aux renvois. La notation utilisée pour les références indique également les éléments composites qui contiennent des sous-éléments (la référence d'un sous-élément est préfixé par la référence d'un élément composite).

La colonne «Support» est destinée au fournisseur de la mise en œuvre qui la complétera comme suit :

- | | |
|------------|--|
| Y | l'élément ou la fonction sont totalement pris en charge |
| N | l'élément ou la fonction ne sont pas pris en charge |
| — ou blanc | l'élément ou la fonction ne sont pas applicables (à savoir une fonction majeure ou un élément de protocole composé qui incluent cet élément ou cette fonction ne sont pas supportés) |

Lorsque le support pour l'émission et le support pour la réception ne peuvent être couverts par une seule indication, les deux niveaux de support doivent être indiqués, séparés par une barre oblique (exemple : «N/Y»).

1 Levée du copyright pour les formulaires ISPICS

Les utilisateurs du présent profil international normalisé peuvent reproduire librement le formulaire ISPICS de la présente annexe afin de l'utiliser à bon escient et peuvent publier le formulaire ISPICS complété.

A.0 Identification de la mise en œuvre**A.0.1 Identification du PICS**

Réf.	Question	Réponse
1	Date de la déclaration (JJ/MM/AA)	
2	Numéro de série du PICS	
3	Référence croisée de la déclaration de conformité du système	

A.0.2 Identification de l'IUT

Réf.	Question	Réponse
1	Nom de la mise en œuvre	
2	Version de la mise en œuvre	
3	Nom du matériel	
4	Version du matériel	
5	Nom du système d'exploitation	
6	Version du système d'exploitation	
7	Configuration spéciale	
8	Autres informations	

[ISO/IEC ISP 12062-2:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cf4d43f-6bd9-4daf-89a9-038/iso-iec-isp-12062-2-1995)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cf4d43f-6bd9-4daf-89a9-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8cf4d43f-6bd9-4daf-89a9-038/iso-iec-isp-12062-2-1995)

A.0.3 Identification du fournisseur

Réf.	Question	Réponse
1	Nom de la société	
2	Nom des contacts	
3	Adresse	
4	Numéro de téléphone	
5	Numéro de télex	
6	Numéro de télécopie	
7	Adresse électronique	
8	Autres informations	